

Direction des services judiciaires  
Cour municipale de la Ville de Montréal

**AVIS AUX AVOCATS**

**Accès aux parloirs des détenus par le corridor adjacent à la salle d'audience R-10  
du rez-de-chaussée, porte R-805B**

Des travaux de réfection de l'ascenseur des détenus débuteront prochainement pour s'étaler au moins jusqu'au mois de décembre. Pendant cette période, les détenus seront conduits vers les salles d'audience du rez-de-chaussée par le monte-charge (ascenseur de service n° 58), situé dans le corridor adjacent à la salle d'audience R-10, par lequel les avocats ont accès aux parloirs des détenus.

Pour toute la période des travaux, et ce, jusqu'à nouvel ordre, la circulation du personnel sera interdite via la porte R-400 située au greffe ainsi que par la porte R-805B adjacente à la salle d'audience R-10.

Puisque des détenus transiteront sporadiquement par ce corridor et pour des raisons de sécurité évidentes un avis sera apposé aux deux portes pour en interdire l'accès.

L'accès des avocats aux parloirs des détenus au rez-de-chaussée **sera maintenu** pendant la période des travaux mais pourra être interrompu momentanément lors de la transition des détenus vers les cellules.

Cette interdiction sera en vigueur pendant toute la durée des travaux et sera levée à la fin de ceux-ci.

Nous nous excusons à l'avance des inconvénients et vous remercions de votre compréhension.



**Chef-lieu**  
775, rue Gosford  
Montréal (Québec)  
H2Y 3B9